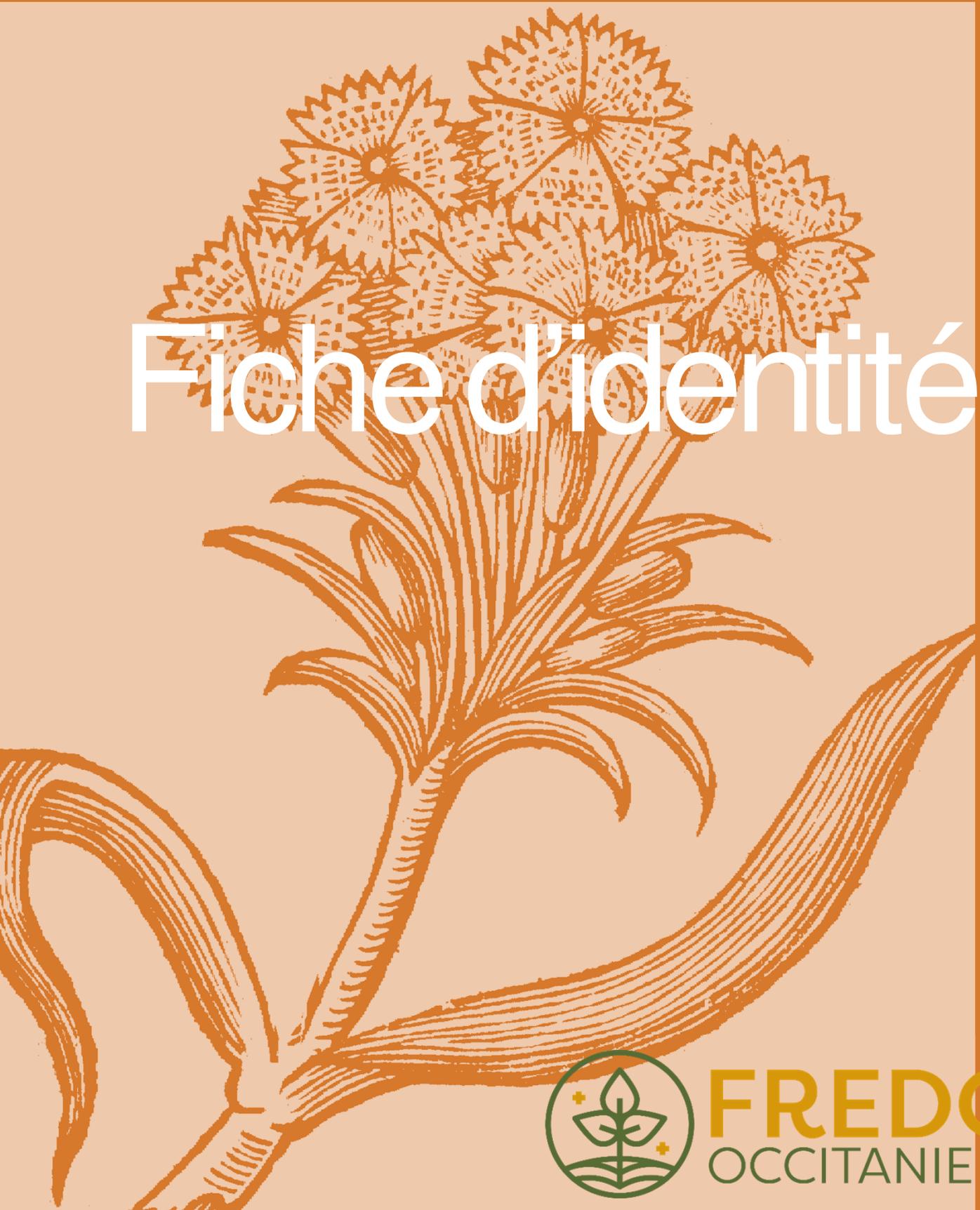




Commune de
FONTIERS
CABARDES



FREDON
OCCITANIE



Fiche d'identité



FREDON
OCCITANIE

Édito



Le Maire Gilbert PLAGNES



*Le meilleur moment
pour planter un arbre
était il y a vingt ans.
Le deuxième meilleur
moment est maintenant.
Proverbe chinois*

Créer un espace de vie pour ses habitants est un challenge enrichissant et passionnant. La vie d'une commune s'entretient et se développe, les élus et les services sont les semeurs d'ambitions, d'idées et de projets qu'il appartient aux habitants de faire grandir.

L'histoire du développement de la commune prend fondamentalement racine dans son environnement végétal, rural et bocager. FONTIERS CABARDES se nourrit de la nature pour lui laisser sa place au quotidien, offrir aux habitants cette connexion reconnue comme source de bien-être.

Les conditions dans lesquelles l'espace public est créé aujourd'hui illustrent la prise de conscience générale : on respecte la nature avec la gestion «zéro phyto» et les modes différenciés. On la considère comme un préalable à tout projet en s'adaptant à l'existant et non l'inverse. La Commune souhaite offrir un cadre de vie alliant urbanisme et nature, assurant une place centrale aux végétaux et aux fleurs de manière engagée, en accord avec son temps. Fleurissement durable avec 70 % de vivaces dans les massifs, entretien assuré avec passion et persévérance par les équipes des espaces verts donnent à voir son territoire sous son meilleur jour. Et un habitant qui se sent bien est un habitant qui s'ouvre à l'autre, qui respecte et qui s'investit.

Aux élus de maintenir cette identité qui rend si fière la perle verte de la Montagne Noire, aux Fontierols de la faire croître avec leurs idées et leur attachement.





FREDON
OCCITANIE

Données culturelles

L'HISTOIRE Fontiers Cabardes

Fondée en 1203 par des seigneurs du voisinage : Sicard de Puylaurens et Eléazar d'Aragon. Il est réuni à la couronne de France à la suite de la conquête de la croisade des Albigeois. La commune de Fontiers était formée primitivement de plusieurs hameaux, souvent assez éloignés les uns des autres : Fontiers, Lacombe, les Bordes, la Fonde, la Canade, la Coulague. Le roi de France Philippe le Bel avait donné aux habitants de Fontiers et de Saint-Denis, villages créés comme il le spécifiait dans sa charte pour le défrichement des forêts, le droit de prendre du bois pour construire leurs habitations. Il voulut réglementer cette autorisation à cause des abus qui se produisaient et en chargea le sénéchal de Carcassonne en février 1307.

Pierre de Rochefort, évêque de Carcassonne créa un peu plus tard en 1315 la Chartreuse de La Loubatière dans la forêt du même nom situé à proximité de Fontiers. La forêt de la Loubatière appartenait à l'évêque de Carcassonne, les bornes en pierre qui marquaient ses limites étaient ornées de la crose épiscopale. La forêt est devenue domaniale en 1791. En 2009, à peu de distance de la maison forestière (qui a remplacé la ferme des Chartreux) subsistent les ruines isolées, couvertes de lierre, d'une église ; cet édifice dépendait de la Chartreuse ; elle portait le nom de Notre-Dame-de-Beaulieu, puis celui de Sainte-Marie-de-la-Loubatière ; une fontaine source abondante et glaciale, près de la maison forestière fut établie au milieu du cloître de la Loubatière en 1332 à la suite d'une donation de Pierre Dejean, évêque de Carcassonne.



FREDON
OCCITANIE



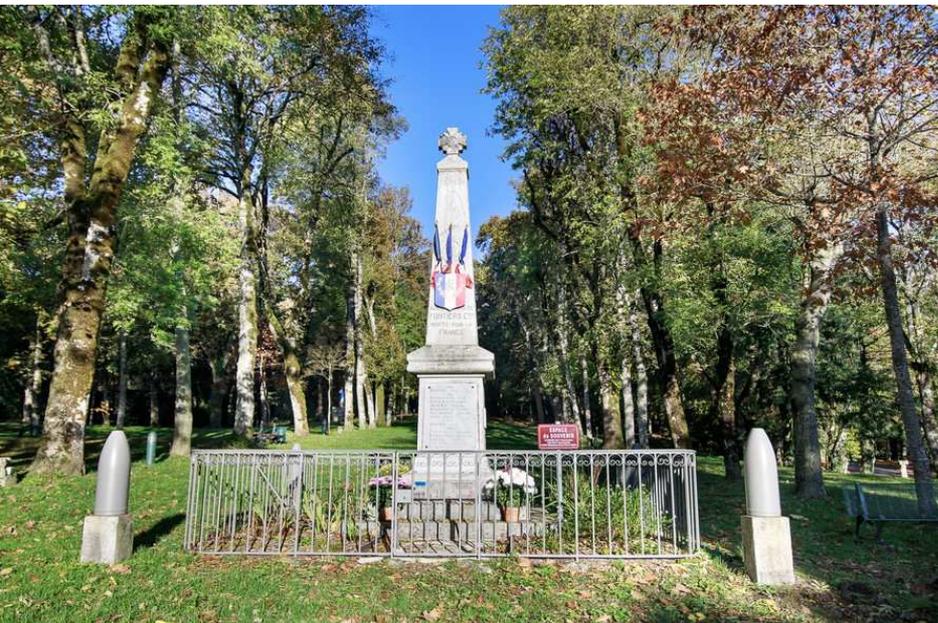


SON PATRIMOINE

La Tour de l'horloge datant du XVI^e siècle et mesurant 18 m de haut. À côté se trouve une fontaine de 1727 dont la partie supérieure a été refaite en 1821 sur la place de l'Aubépine. La tour est classée à l'inventaire des monuments historiques

L'église Saint-Clément. L'église (à l'exception du porche) est inscrite aux monuments historiques depuis le 14 avril 1948. Elle possède une nef à quatre travées charpentée sur arcs diaphragmes et quatre chapelles du XVI^e siècle, un chevet à cinq pans, des chapiteaux corinthiens, six chapelles latérales, une chapelle au nord du chœur 1535/1537, un clocher de 17 cloches fondus en 1974 par le fondeur Dominique Bolife, et des piliers du chevet antérieurs au XVI^e siècle.



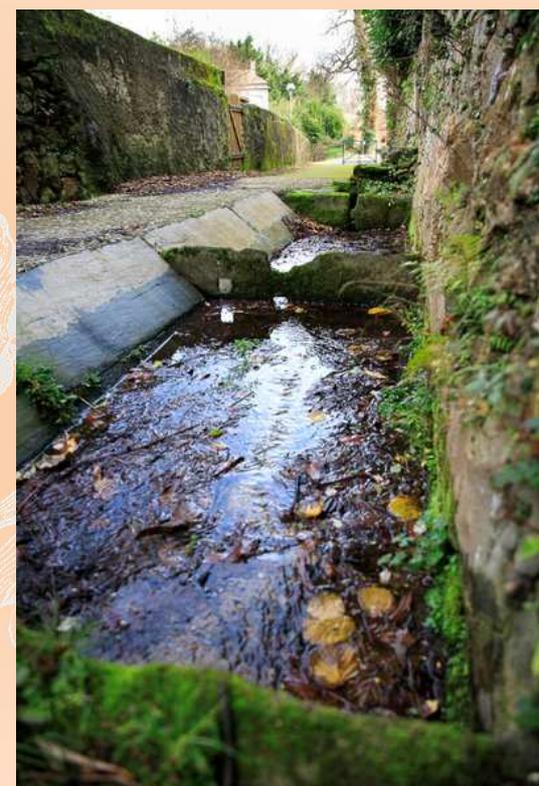


SON PATRIMOINE

Le Bosquet Le Nôtre est la place principale du village. Il aurait été dessiné par le célèbre jardinier André Le Nôtre (1613 - 1700), dont une rue à proximité porte son nom, quand Pierre-Paul Riquet (1604-1680) qui résidait au château de Fontiers (il en reste La Tour de l'Horloge) a entrepris la création de "la Rigole de la montagne" située à « La prise d'Alzeau » sur la commune voisine de Lacombe, à l'époque faisant partie de Fontiers.



L'ensemble des 3 Fontaines de la Samaritaine (1834/1854/1871) dont deux ont été bâties par l'abbé Escribe. Celle de 1871 est inscrite à l'inventaire du patrimoine depuis 1944.



FONTIERS CABARDES : UNE PARTICULARITE RECONNUE

La qualité d'un village «*dépend du soin apporté à la formation d'une véritable âme rurale*». Croyant à l'importance du «*mariage du village avec la verdure*», il apporte un soin particulier aux espaces extérieurs et aux paysages. De nombreux principes, encore appliqués de nos jours, sont ainsi posés :

- B attention apportée au traitement des espaces publics naturels,
- B respect du bocage existant et valorisation du végétal,
- B harmonie architecturale des constructions,
- B qualité du mobilier urbain,
- B hiérarchisation des voies de circulation.

Désormais, le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune et le schéma de cohérence territorial (SCoT) confortent ces bonnes pratiques en matière d'aménagement du territoire.



FONTIERS CABARDES , INTÉGRÉE À UNE DYNAMIQUE RECONNUE

Le jury en charge de l'attribution du label de la charte d'entretien des espaces publics a attribué à la commune le label niveau 3 pour un an renouvelable à l'issue d'un contrôle effectué par le FREDON (Fédération **RE**gionale de **D**éfense contre les **O**rganismes **N**uisibles).



Labellisation de Fontiers Cabardès en "Territoire Engagé pour la Nature 2023/2026"



Les Victoires de l'Investissement Local sont l'occasion pour la Fédération Nationale des Travaux Publics de remettre aux mairies et collectivités méritantes un prix représentant l'investissement réalisé en faveur du développement social, économique et écologique de leur ville.

FONTIERS CABARDES , INTÉGRÉE À UNE DYNAMIQUE RECONNUE

Au-delà de ses combats pour la défense des apiculteurs et de la filière, l'Union Nationale de l'Apiculture Française a créé, le label APiCité pour valoriser l'implication des collectivités dans la préservation des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages et sensibiliser les citoyens aux actions concrètes menées dans leurs communes.

Le label APiCité® se situe dans le prolongement du programme Abeille, sentinelle de l'environnement® : il s'inscrit dans cette même philosophie de prise de conscience et de sensibilisation sur le rôle primordial des pollinisateurs dans le maintien de la biodiversité comme de nos ressources alimentaires, et la nécessité d'actions efficaces pour les protéger.

Par l'installation d'un rucher sur la commune , la Ville de Fontiers cabardes agit pour la bio diversité. Cette action va de pair avec les pratiques du service des espaces verts qui n'utilise plus de pesticides dans les jardins et le village .

Le rucher comprend 5 ruches qui chacune peuvent accueillir de 20 000 à 60 000 abeilles. Les ruches sont entretenues et surveillées par un apiculteur référent , partenaire sur le projet.



OBJECTIF



FONTIERS CABARDES , INTÉGRÉE À UNE DYNAMIQUE RECONNUE

Label touristique attaché au symbole de la fleur, le label Villes et Villages Fleuris récompense les actions menées par les collectivités locales en faveur de la qualité de vie. Il a pour vocation de faire connaître et de valoriser les communes qui aménagent et gèrent un environnement favorable au bien être des habitants et à l'accueil des touristes.

La commune participe au concours Départemental depuis 2019 .

Concourant dans la Catégorie 1c : De 301 à 500 habitants, cette démarche globale vise à améliorer la qualité de vie des habitants et des visiteurs en s'engageant à:

- ☑ Valoriser leur identité à travers l'aménagement végétal et paysager ;
- ☑ Mener des actions d'animation et de sensibilisation auprès de la population ;
- ☑ Préserver la biodiversité et les ressources naturelles ;
- ☑ Assurer l'entretien et la qualité de l'espace public.

Depuis 2019 la commune a obtenu le 3ème prix , et le 1^{er} prix en 2021,2022,2023.

En 2024, la commune sera présentée au concours Régional ,



2021



2022



2023



2017



2023

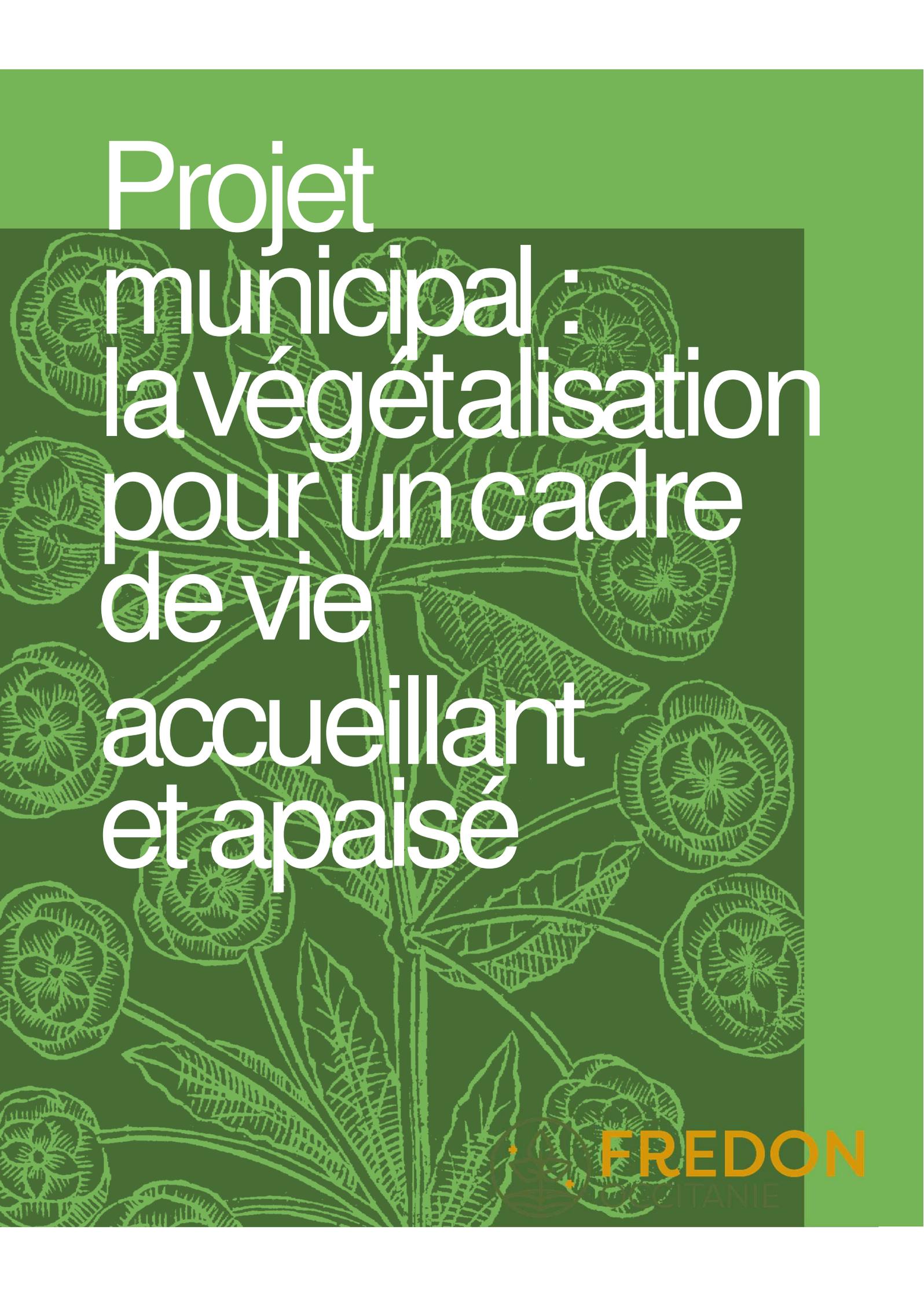


2023



2023





Projet
municipal :
la végétalisation
pour un cadre
de vie
accueillant
et apaisé

Méthodologie et planification

Objectif

Dans le cadre des changements réglementaires visant à supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires et dans le souci de protéger la ressource en eau, la santé publique et la biodiversité, il est nécessaire de repenser la gestion et l'entretien des voiries et espaces verts publics et privés selon une méthodologie précise.

Actions mener

La méthodologie proposée repose sur une démarche en plusieurs étapes sur un délai indicatif de 3 ans. Les étapes-clés pour y parvenir sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Démarche / type d'actions à mettre en place	Planification											
	Année 1				Année 2				Année 3			
Engagement des élus, dirigeants et responsables techniques												
PHASE DE DIAGNOSTIC : ÉTAT DES LIEUX INITIAL												
Diagnostic des espaces verts Inventorier et recenser : Les types d'espaces du site : alignements, parkings, parcs, etc. La valeur environnementale (inventaire faune/flore), patrimoniale et culturelle, Les problématiques (entretien, réglementations...), Les modes d'entretiens actuels, le matériel et les acteurs associés. Définir le niveau de risque de ruissellement/transfert des produits vers les eaux. Réaliser un bilan des coûts avant la mise en place de la nouvelle gestion. Réaliser une cartographie de ces espaces.												
Classification des espaces collectifs selon une typologie précise, par exemple : Le niveau de risque de transfert des produits phytosanitaires vers les eaux, Le niveau de tolérance de la végétation spontanée et/ou le résultat attendu.												
Définition des nouveaux objectifs de gestion des espaces Attribuer à chaque espace un type d'entretien approprié (désherbage strict, verdissement toléré...), Définir les priorités d'entretien en fonction des espaces. Etablir le planning d'entretien (périodes et fréquence d'entretien, surfaces concernées, matériel à utiliser, consignes particulières pour le(s) technicien(s), etc.).												

RETOUR D'EXPÉRIENCE

La méthodologie de la Commune de Fontiers Cabardes

En 2016, suite à la volonté des élus mais également des agents techniques, a décidé de mettre en place une démarche zéro phyto sur son territoire.

1. **Diagnostic des pratiques** : répertorier toutes les pratiques appliquées pour la gestion des espaces verts (outils, nombre d'agents, superficie, temps consacré,...).
2. **Sélection des techniques alternatives** : choisir parmi toutes les méthodes actuelles de gestion écologique , celles qui sont applicables sur les différents sites de la commune.
3. **Communication, concertation et médiation** :
4. Le but est de travailler le plus possible en concertation avec les différents acteurs du territoire pour que personne ne se sente exclu du projet.

Pour compléter cette méthodologie rigoureuse, la commune présente chaque année le bilan de l'année écoulée. Elle organise également une journée de rencontre et des journées participatives avec les citoyens pour pouvoir ainsi échanger sur les différentes méthodes avec toutes les personnes intéressées et curieuses d'en savoir plus.

Ce travail précis permet une meilleure compréhension du travail des agents techniques et valorise à terme, l'image de la Commune.

Législation

En 2014, la loi « Labbé » a été votée afin de mieux encadrer l'utilisation de produits phytosanitaires sur le territoire nationale pour les années 2020 et 2022. Cette loi modifie ainsi l'article L 253-7 du code rural.

En 2015, cette loi a été à nouveau modifiée afin d'accélérer le processus de suppression d'utilisation de produits phytosanitaires chimiques pour 2017 et 2019.

Dès 2017, l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sera interdite pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouvertes au public et relevant du domaine public ou privé,

Dès 2019, la mise sur le marché, la détention et l'usage par les particuliers des produits phytopharmaceutiques seront interdits. Cependant ces interdictions ne s'appliquent pas aux traitements et mesures nécessaires à la destruction et à la prévention de la propagation des organismes nuisibles (selon l'article L251-3 : sont considérés comme des organismes nuisibles tous les ennemis des végétaux ou des produits végétaux, qu'ils appartiennent au règne animal ou végétal ou se présentent sous forme de virus, mycoplasmes ou autres agents pathogènes.)

Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts

Méthode

1. Réaliser un inventaire des pratiques du site : quelles sont les méthodes de gestion appliquées sur les différents espaces verts du site et quel matériel est utilisé ?

2. Effectuer un diagnostic des espaces verts :

Localisation, qualité paysagère (prairie, jardin ornemental, massif,...), valeurs historique, environnementale et culturelle, usage, fréquentation (évolution estimative ou exacte de la fréquentation mensuelle), superficie ou linéaire, fragilité de l'environnement face aux produits phytosanitaires (présence de points d'eau, de faune spécifique,...), entretien actuel.

3. Classifier les espaces verts : avec une typologie simple en fonction de l'intérêt biologique, de la vocation du site, sa fréquentation...

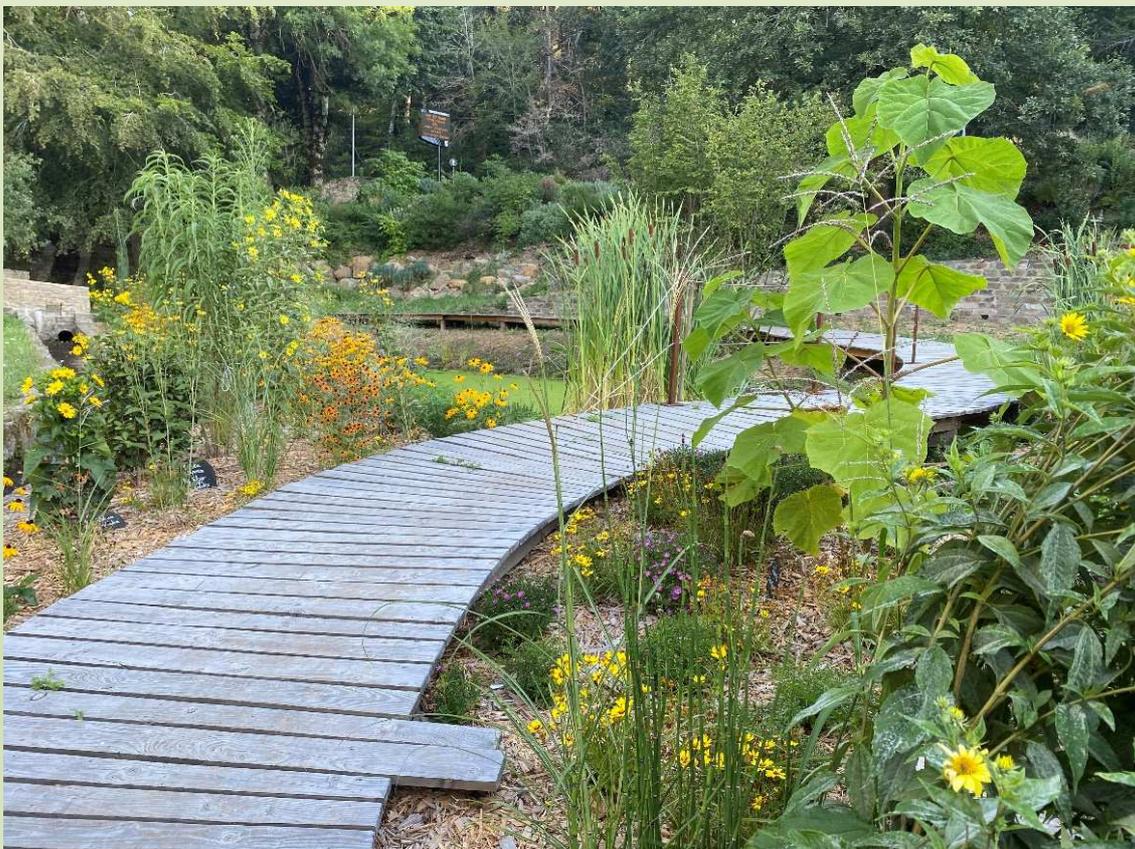
4. Visualiser la gestion des espaces verts à l'échelle de la collectivité : Cartographier les espaces sur une carte, avec un code couleur pour chaque type de gestion, afin d'avoir une représentativité sur l'ensemble de la collectivité des nouvelles pratiques mises en place.

5. Dresser un bilan annuel : chaque année, ajuster si besoin, le tableau de gestion en fonction des difficultés rencontrées (par exemple : changer la classe d'un espace vert).



Actions à mener

- z **Fauchage raisonné** : Fin des tontes hebdomadaires sur tous les espaces verts. La fréquence des tontes est adaptée à l'usage voulu pour chaque espace.
- z **Fleurissement vertical** : plantation de lierre et/ou de plantes grimpantes sur les murs, les arbres, les poteaux,...).
- z **Fleurissement alternatif** : lors de plantations de haies ou d'aménagements de massifs par exemple, privilégier les plantes vivaces et locales.
- z **Implantation de prairies fleuries** : Sur des espaces < à 5000m², semer une prairie fleurie de plantes sauvages et locales de préférence.
- z **Gestion du bois mort** : laisser quelques branches sur les zones de coupe pour offrir des refuges à la microfaune. Laisser également des arbres morts sur pied (pour certaines espèces d'oiseaux, les insectes xylophages,...).
- z **Gestion et valorisation des déchets verts** : Lors des tontes ou des fauches, le produit de coupe peut être utilisé en paillage pour les arbres et arbustes, les branches peuvent être broyées,...
- z **Engazonnement** : Certaines allées ou trottoirs peuvent voir leur largeur réduite de 1m tout en les maintenant fonctionnels, zone engazonnée.
- z **Élagage des arbres** : celui-ci devient presque inexistant sauf dans les classes 1 ou 2 (sauf problème de sécurité ou maladie).



Classe	Jardinage	Coût et temps passé	Définition	Type d'espace	Usage	Exemple d'entretien		
						Gazon	Arbres et arbustes	Allées
1	Très soigné	+++	Entretien quasi journalier compte-tenu de la présence d'espèces horticoles fragiles (arrosage) mais également de l'attente visuelle (tonte hebdomadaire à 3 cm). Le rôle est avant tout esthétique.	Esplanade de mairie, place du village, entrée de la ville ou de site d'entreprise, monument aux Morts, bâtiments historiques, jardin d'art...	Photo, découverte d'espèces horticoles, art	1x/sem. à 3 cm avec Ramassage	2 à 3x/an, bêchage au pied et paillage	Intolérance aux adventices
2	Soigné	++	Entretien moins contraignant, nature "contrôlée" mais libre en apparence : pelouse tondue 2 à 3 fois par mois à 5 cm, arbres et arbustes taillés 1 à 2 fois par an, ramassage des feuilles une fois par semaine, etc. L'esthétique prime encore mais avec un peu plus de souplesse.	"Espace famille", parcs, aires de jeux, entrée de jardin, square, jardins de crèches...	Détente, repos, loisirs	3 à 4x/mois à 5 cm avec ramassage	1 à 2x/an, bêchage au pied et paillage	Tolérance ponctuelle aux adventices
3	Intermédiaire	+/-	Le but recherché est moins le côté visuel des classes 1 et 2 mais plutôt une introduction aux classes 4 et 5 : la nature commence à se libérer. Les pieds d'arbres sont moins tondus, les arbustes ne sont pas taillés au carré, etc. Rester vigilant à préserver l'aspect fonctionnel et sécurisé de l'espace : pas de branches basses ou dangereuses, pas de zones d'ombres devant des fenêtres, etc.	Abords d'immeubles, bandes enherbées sur les trottoirs, liaisons piétonnes, terre-plein central.	Zones de passage uniquement	2x/mois à 7 cm (Adapter en fonction de la pousse)	Taille annuelle ou maîtrise ponctuelle	En fonction de l'usage et des attentes des habitants
4	Semi naturel	--	De plus grande superficie (< 1ha), les jardiniers de ces zones ne brident plus la végétation mais la contrôlent. L'intervention humaine semble inexistante mais est toujours présente. La nature prend un peu plus ses droits, les tontes n'ont lieu que 7 fois par an par exemple. Ces espaces sont majoritairement en ville.	Zone humide	Activités sportives	7x/an à 10 cm	Taille annuelle ou maîtrise ponctuelle. Arbustes champêtres recépés tous les 3 à 5 ans	En fonction des usages : allées, aires sablées, zones de parking
5	Naturel	---	La nature s'exprime totalement : le jardinier n'intervient que pour garantir la sécurité des usagers et l'entretien de zones spécifiques (aire de pique-nique, chemin d'accès). Ces espaces se retrouvent surtout en périphérie de ville.	Zones marécageuses, boisements, prairies, étangs naturels	Promenades nature, initiation à la nature	1x/an, broyage ou fauche avec export	Recépage tous les 6 à 8 ans	Aucun désherbage (sauf sur les allées, Occasionnel)

Bilan

Cette pratique s'inscrit pleinement dans la démarche de développement durable :

- z **Environnement** : augmentation du taux de végétalisation, préservation de la biodiversité...
- z **Social** : amélioration du cadre de vie des habitants, des salariés, éducation du grand public à l'environnement, préservation de la santé des usagers et du personnel technique.
- z **Économique** : optimisation des moyens humains, matériels et financiers.

Avantages	Inconvénients
Baisse de la fréquence des tontes (de 11 à 15 à 1 ou 2) donc réduction du temps de travail (30 à 40 % du temps de tonte) donc diminution des frais d'évacuation des déchets verts. Fin des pesticides et engrais utilisés entraînant une baisse des coûts. Matériel adapté = moins d'usure.	Temps de réflexion et de réalisation de l'étude, mettre en place les techniques, achat de nouveau matériel, formation des agents.

D'une manière générale, la mise en place de la gestion différenciée permet le retour de la nature dans la commune, une réduction de l'impact sur l'environnement (suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires), le bien-être des usagers ou encore une baisse des coûts à long terme.

« La conception différenciée permet de proposer aux habitants différents types d'espaces en termes d'usages et d'image ».

z **De la gestion à la conception différenciée** : Si le «code qualité» s'est attaché à définir des préconisations d'entretien, il n'a en fait de sens que si le patrimoine est au départ également différencié. Ainsi avant de préconiser quelque pratique d'entretien que ce soit, il est essentiel d'avoir une lecture claire du projet, du site tel qu'il existe. Il est tout aussi fondamental d'être capable d'imaginer les conséquences visuelles et biologiques des décisions de gestion prises.



FREDON
OCCITANIE



Établir un plan de communication

Objectif

Lancer une campagne de communication, dès le début du projet, vise à faire comprendre et accepter le changement par les usagers et les salariés, voire à les impliquer dans la démarche. Pour être efficace, elle doit être répétitive et réalisée à des moments-clés du projet (par exemple en début de printemps et d'été pour l'aménagement des espaces verts).

Communication interne : informer les différents services, les agents et élus qui doivent recevoir les mêmes informations pour avoir un discours homogène face aux habitants.

Communication externe : informer et sensibiliser les habitants sur la nouvelle politique de gestion de la collectivité afin de limiter les éventuelles plaintes et faciliter l'acceptation du changement.

Actions mener

Z Les associations locales qui peuvent apporter leur connaissance du territoire, fournir des outils de communication, être partenaire pour l'organisation d'un événement,

z Mettre en place un groupe de travail constitué principalement des différents services communaux et du personnel technique. Il s'agit ici d'instaurer un système de réunions pour faciliter les échanges et établir une ligne de conduite approuvée par tous et diffusée à tous les autres services. Il pourra aussi être utile de réorganiser les équipes et revoir les plannings de chacun.

Mise en place de chantiers participatif afin de préparer et entretenir les massifs avant le jury régional ville et villages fleuries.



Respecter une cohérence entre la mise en place de la nouvelle gestion et les actions de communication.

Type d'actions à mener	Contenu
Diffusion d'articles dans la presse locale, le bulletin municipal, sur le site web de la collectivité, à la radio, TV locale, etc. <i>Cible : Grand public</i>	Expliquer les raisons de l'adoption d'une nouvelle politique de gestion des espaces verts : Expliquer le concept des nouveaux modes de gestion (techniques d'entretien, utilité de la végétation spontanée, nouveaux aspects esthétiques,). + Sensibiliser le grand public
Diffusion des documents de sensibilisation dans les boîtes-à-lettres, les associations de quartiers, etc. <i>Cible : Grand public</i>	Distribuer des supports de communication (dépliants, livrets, plaquettes de sensibilisation, etc.) sur les dangers des pesticides, l'acceptation de la végétation spontanée, la gestion différenciée, la biodiversité dans les espaces verts, les techniques de jardinage écologique, etc. + Sensibiliser les habitants et jardiniers amateurs
Installation de panneaux d'informations sur les secteurs faisant l'objet de changement de pratiques. <i>Cible : Grand public</i>	Installer des panneaux ou affiches au sein de l'espace destiné à évoluer dès le début des modifications. Ces panneaux doivent être évolutifs et informer sur les changements en cours et leurs raisons. + Transmission d'un message clair et précis sur le long terme (reste en place toute la saison)
Organisation de journées portes ouvertes de jardins naturels, salons de jardinage et autres manifestations. <i>Cible : Grand public</i>	Repérer des jardins entretenus «au naturel » et les visiter. Création d'un événement type « Marché aux plantes » : présenter les choix de la commune (diaporama, conseils de jardiniers ...), les techniques de jardinage naturel, etc. Organiser des comités de quartier, conférences, expositions, etc. : expliquer le projet de la commune, les démarches mises en place au sein des espaces publics et inciter les habitants à appliquer ces conseils au sein de leur jardin. + Faire comprendre le travail des agents
Réalisation d'animations pédagogiques. <i>Cible : Grand public</i>	Faire découvrir aux enfants (dans les écoles, les centres de loisirs, etc.) la nature en milieu urbanisé, la végétation spontanée, etc. Réaliser des animations grand public : plantation d'une portion de haie, jardinage écologique, etc. + Attractif pour toutes les générations



ARTS ET PATRIMOINE

Collage des cires sur les cadres des ruches du futur rucher communal

LE JEUDIS 23
FEVRIER AUX
ATELIERS
MUNICIPAUX DE
FONTIERS-CABARDES



Samedi 04 février - 18h - Foyer
Fontiers-Cabardes

*Conférence sur les
auxiliaires au jardin*





Préserver

la flore locale



FREDON

Occitanie

Objectif

Limiter ou arrêter l'utilisation des désherbants chimiques pour l'entretien des espaces verts et voiries entraîne la réapparition d'une flore spontanée, au pied des arbres, entre les pavés, dans les jardins, etc. Laisser se développer cette biodiversité ordinaire n'est pas synonyme de manque de propreté et d'entretien, c'est uniquement une autre façon d'envisager l'aménagement paysager.

Accepter les plantes indigènes en veillant à leur bonne intégration et à leur maîtrise, représente une étape décisive dans le changement de pratiques. L'implantation végétale peut être utilisée comme méthode préventive et alternative au désherbage chimique et peut permettre aux usagers d'accepter progressivement le changement.

Actions à mener

Technique	Principe	Entretien	Conseils	Exemples
Plantes couvres sols	Occuper les espaces dont on veut diminuer l'entretien comme les talus enherbés, les massifs d'arbustes, les pieds d'arbres ou de haies, etc.	Désherber avant la plantation et arroser régulièrement durant la première année, puis tailler et effectuer un Apport de compost tous les 3 ans.	Choisir des plantes vivaces rustiques et locales ou ayant une utilité pour la faune (plantes nectarifères...). Privilégier les plantes à feuillage dense persistant, qui vivent longtemps et s'étalent (sans devenir envahissantes).	<ul style="list-style-type: none"> • Lierre (<i>Hedera hélix</i>), • Bugle rampant • Mauve sylvestre • Petite pervenche • Saponaire officinale
Fleurissement de pied de mur, arbres...	Fleurir les zones où la pousse d'herbe et le temps d'entretien sont conséquents : aux pieds d'arbres, le long des murs, le long des clôtures, etc.	Avant l'implantation, préparer le terrain : retirer les grosses pierres et plantes invasives. Semer et planter quelques graines. A maturité, nécessite une coupe par an, de préférence tardive, est nécessaire.	Choisir un mélange d'espèces vivaces à floraison étalée et produit localement. Favoriser également les plantes nectarifères qui seront butinées par les insectes.	<ul style="list-style-type: none"> • Valériane officinale • Giroflée des murailles
Prairie fleurie	<p> limiter l'entretien et Le coût de gestion des Pelouses et favoriser</p> <p>La biodiversité animale (Insectes pollinisateurs, Hérissons...) dans les Espaces en herbe, au Niveau des ronds-points, etc.</p>	<p>Semer et planter de Préférence au printemps Ou à l'automne.</p> <p>Un seul fauchage par an, A la fin de l'automne est Nécessaire.</p>	<p>Privilégier des espèces Locales et vivaces et créer Un mélange de 30 % de Plantes à fleurs (mellifères Et nectarifères) et 70 % de Graminées.</p> <p>Méfiez-vous des mélanges Commerciaux dits « Sauvages » qui contiennent Parfois des variétés Ornementales très éloignées des vraies plantes sauvages Locales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Potentille dressée • Plantain lancéolé • Luzerne (<i>Medicago sativa</i>), • Centaurée scabieuse • Vipérine • Violettes sauvages • Mouron rouge • Vesce cracra • Primevère officinale • Trèfle • Achillée millefeuille

Bilan

Avantages	Inconvénients
Entretien réduit, Gain esthétique, Augmentation de la biodiversité, Faible investissement, Sert de refuge l'hiver aux insectes et couvre des espaces difficiles d'accès comme les talus.	Implantation minutieuse, Entretien nécessaire la première année pour les plantes couvre-sols, Nécessité de ressemer quelques graines la 2 ^{ème} année pour la prairie fleurie, Nécessité de communiquer pour informer les habitants.

Coût

Variable en fonction des espèces et de leur conditionnement : de 1 € HT à 3 € HT pour des plantes vivaces locales en godet de 8 cm et de 7 à 20 € HT/m² pour des plantes en pots de 2 à 4 litres. Mélange de fleurs « Pollinisateurs » : de 4,50 € pour 3 m² à 21,80 € pour 100 m²



Une Gestion écologique

Objectif

L'interdiction des produits phytosanitaires dès 2016 (loi Labbé) concerne étroitement les herbicides. Cette catégorie de produits est encore trop employée pour l'entretien des espaces verts, des voiries et des aires de repos des communes.

Les herbicides peuvent cependant être remplacés par des

Méthodes écologiques efficaces pour le « traitement » des herbes indésirables.

Le désherbage écologique implique de nouvelles techniques : désherbage préventif, tolérance vis-à-vis de certaines plantes indigènes, utilisation de nouveaux outils... Ces méthodes alternatives sont moins polluantes et moins dangereuses pour la santé.

A ce titre, les communes ont un rôle exemplaire à jouer car l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires, s'appliquera également aux particuliers et espaces privés en 2022. Cette fiche inventorie les méthodes de désherbage écologique.

Actions à mener

Principales méthodes de désherbage écologique

Méthode	Technique utilisée / outils	Caractéristiques	Fréquence
Méthodes préventives	Plantes couvre-sol	Au pied des arbres, des massifs.	/
	Paillage (mulch)	Empêche la pousse des adventices.	/
	Fleurissement au pied des murs	Fleurissement des zones herbeuses.	/
	Aménagements	Penser à l'entretien des aménagements sur le long terme.	/
Méthodes curatives	Désherbage mécanique	Réservé aux petites surfaces ou zones difficiles d'accès. Permet de réaliser les finitions. Se pratique à la main à l'aide d'un couteau à désherber ou par binage (avec binette ou serfouette).	5-8 passages/an
	Désherbage par balayeuse mécanique	Permet de désherber les trottoirs et caniveaux et d'enlever l'humus accumulé dans les jointures.	5-8 passages/an
	Désherbage thermique avec brûleur à gaz	La flamme est dirigée sur la plante au bout d'une lance. Elle provoque un choc thermique sur la plante. Lorsque la flamme effleure la mauvaise herbe, l'eau s'évapore et les protéines contenues dans les cellules se coagulent. L'effet est visible dans les heures qui suivent : la partie de la plante soumise à ce traitement se dessèche peu à peu.	2 passages/an sur surfaces imperméables 5 passages/an sur surfaces perméables

Avantages

Préserve la santé des habitants et des agents techniques.

Préserve l'environnement : pas de pollution des nappes phréatiques, des cours d'eau, des sols et de l'air.

Améliore les conditions de travail : traitement au printemps et en été sous combinaison étanche.

Recyclage des déchets verts (paillis, mulch).

Inconvénients

Demande plus de temps : le brûleur à gaz nécessite au moins 5 à 8 passages la 1ère année et le désherbage manuel est plus long.

Risques d'incendie avec le brûleur à gaz.

Une modification des pratiques de désherbage va de pair avec une présence plus marquée de la végétation spontanée au risque de rendre l'espace « moins net » : la tolérance de plantes indigènes (pissenlit, pâquerette, ortie, aubépine...) est néanmoins nécessaire pour les insectes pollinisateurs.

Favoriser les auxiliaires dans les espaces verts

Objectif

Favoriser les auxiliaires fait partie des solutions alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires grâce à la restauration des équilibres biologiques.

En effet, certaines espèces animales et parfois végétales, appelées auxiliaires, protègent les végétaux en régulant les populations d'indésirables : chenilles processionnaires, papillons nocturnes, pucerons, araignées, etc. Leur présence au jardin est très utile et se substitue même à l'utilisation d'insecticides ! Ainsi, pour une gestion saine et sans danger des espaces verts, il suffit la plupart du temps de restaurer les équilibres écologiques naturels pour favoriser la présence de ces auxiliaires : insectes, oiseaux, hérissons, chauves-souris, etc. Pour cela, rien de mieux qu'un jardin diversifié en essences et en micro-habitats.



Actions

Privilégier les plantes indigènes.

Diversifier la végétation aussi bien en termes d'essences que de structures végétales. Choisir des fleurs faciles à entretenir (achillée millefeuille, lotier corniculé, menthe...), rustiques et riches en pollen et en nectar. Planter des haies, des arbres et arbustes : sureau, chèvrefeuille, le cornouiller mâle, lierre, laurier-tin, arbousier, noisetier...

Aménager des abris pour accueillir les auxiliaires pendant l'hiver. Poser, par exemple, des nichoirs pour les oiseaux insectivores, des hôtels à insectes (coccinelles, perce-oreilles, chrysopes...), etc.

Diversifier les petits biotopes : tas de branches, litière de feuilles mortes et paille, pierres (en tas, isolées ou en muret), haies, mare.

Stage d'initiation à la macrophotographie et à la biodiversité
les 26, 27, 28 mai 2023
Fontiers-Cabardès



DU VENDREDI 26 AU DIMANCHE 28 MAI 2023
5 Rue de la Mairie, 11390 Fontiers-Cabardès

CONTACT GRAPH :
ami.graph@gmail.com
04 68 71 65 26

Patrick Béjamen :
artsetpatrimoinedefontiers@gmail.com
06 70 86 48 96



Principaux insectes auxiliaires

Et les meilleures plantes associées

Plantes favorables aux auxiliaires	Auxiliaires	Indésirables (proies)
Trèfle violet	Carabes	Nymphes de chenilles et limaces
Angélique, panais sauvage, fenouil, achillée Millefeuille, camomilles, centaurées, Souci, capucine	Chrysopes	Acariens, thrips, aleurodes œufs de lépidoptères, cochenilles...
Aster, angélique, tanaïs, volubilis, pélargonium odorant	Coccinelles à sept points Coccinelles à deux points (Pucerons
Carotte sauvage, achillée millefeuille, camomille, mélilot blanc, moutarde blanche, panais sauvage, sarrasin, fenouil	Larve de syrphes	Pucerons
Molène	Punaises prédatrices	Acariens, thrips, psylles, pucerons, petites chenilles...

Favoriser les auxiliaires grâce à quelques aménagements

Petits biotopes /aménagements favorables aux auxiliaires	Auxiliaires	Indésirables
Taillis, haies, buissons, nichoirs, mangeoires en hiver, abris type « Corbeille », etc.	Oiseaux (mésanges, rougegorge familier...)	Pucerons, chenilles, cochenilles, larves de hanneton...
Gîtes à chauves-souris, gîtes d'hivernage pour hérissons, etc.	Mammifères (hérissons, chauves-souris...)	Chenilles, mollusques, pucerons, moustiques, larves de taupin...
Abris (cavité sous une pierre, sous une souche...), mares, plans d'eau, etc.	Amphibiens (grenouilles, tritons...)	Chenilles, insectes volants, mollusques...
Tas de paille (foin) ; tas de pierres	Perce-oreille, araignées	Mouches, moustiques, pucerons, thrips, acariens...



RETOUR D'EXPÉRIENCE

Commune de Fontiers Cabardes : création de petits biotopes

La commune de Fontiers Cabardès a pris le parti de ne pas introduire directement d'auxiliaires sur ses espaces verts mais de mettre en place des petits aménagements pour favoriser leur installation. Ainsi, grâce au fleurissement des pieds d'arbres à l'aide de plantes mellifères, de nombreux auxiliaires ainsi qu'une faune variée occupent de façon naturelle ces espaces : ils permettent de lutter contre les parasites des arbres ou des plantes. On constate qu'il existe plusieurs méthodes, qui amènent à des résultats identiques. Supprimer les produits chimiques et favoriser les auxiliaires de culture entraînent le retour des insectes, des reptiles, des mammifères, et des oiseaux. Ainsi toute une chaîne trophique se met en place pour recréer un équilibre du milieu. Il n'y a pas une méthode à privilégier plutôt qu'une autre, le principal est de s'adapter en fonction de la situation et du terrain. Il est d'ailleurs tout à fait possible de coupler le lâcher d'insectes auxiliaires avec la création de petits biotopes pour obtenir de meilleurs résultats !



Lutter contre les maladies et les ravageurs

Objectif

De nombreux arbres et arbustes peuvent être la cible d'insectes ravageurs ou de maladies. Pour lutter contre ces attaques, il existe des solutions alternatives aux produits phytosanitaires. En effet, outre les principes de gestion préventive à privilégier, tels que favoriser la biodiversité, privilégier les plantes indigènes, diversifier les essences et rechercher des associations bénéfiques entre différentes espèces végétales, il existe des solutions biologiques efficaces et non polluantes pour respecter la biodiversité des espaces verts.



Actions à mener

Voici quelques alternatives aux produits phytosanitaires :

Supprimer manuellement les premiers ravageurs et/ou organes atteints (lutte mécanique) et nettoyer le feuillage des éventuelles déjections liées à la présence des ravageurs.

Utiliser des pièges hormonaux (capsules de phéromones de synthèse d'insectes). Généralement, ils attirent soit les mâles soit les femelles, ou agissent par confusion sexuelle. Il existe différents types de pièges selon le type de ravageurs et le stade visé.

Réaliser des lâchers d'organismes auxiliaires pour maîtriser rapidement les populations d'organismes nuisibles. Par exemple, réaliser un lâcher de larves de coccinelles pour éviter la prolifération des pucerons sur tilleuls. Se renseigner auprès de spécialistes pour éviter d'introduire des espèces exotiques (Coccinelle asiatique, etc.).

Utiliser des produits naturels à base de plantes : purins, macérations, décoctions, etc. Par exemple, utiliser une décoction de prêles contre toutes les maladies fongiques...

Maladies/Ravageurs et plantes atteintes	Dégâts : symptômes apparents	Remèdes / Méthode de lutte
<p>LES CHANCRES BACTÉRIENS Attaquent les abricotiers, cerisiers, marronniers, pêchers et pruniers.</p>	<p>Nécrose sur l'écorce du rameau, tâches nécrotiques sur les feuilles (d'abord vert clair puis devenant rapidement brunes) et sur les fruits (taches noires)</p>	<p>Lutte préventive : Choisir des variétés résistantes, éviter les excès de fertilisation, éviter de trop éclaircir l'arbre. Lutte biologique : Badigeonner les plaies avec du brou de noix. Si la branche est fortement atteinte, il faut la couper et la brûler.</p>
<p>LES MONILIOSES : atteignent les fruitiers à pépins comme les pommiers ou poiriers, et les fruitiers à noyaux (cerisiers, pruniers, pêchers, abricotiers), tandis que <i>Monilia</i> atteint les cognassiers.</p>	<p>- <i>Monilia</i> entraîne des fructifications grisâtres et un fort dessèchement des organes atteints. - <i>Monilia</i> s'attaque aux fruits et forme des coussinets brunfauve. - <i>Monilia engendre</i> des tâches brunâtres avec des filaments grisâtres sur les très jeunes feuilles puis entraîne la chute des fleurs ou fruits desséchés.</p>	<p>Lutte préventive et biologique : Ramasser et cueillir les fruits momifiés. Couper et brûler tous les rameaux secs. Faire un traitement au sulfate de cuivre, prêle ou silicate de soude juste avant la floraison et à la chute des feuilles. En période de floraison, après une forte pluie, réaliser un traitement d'infusion de feuilles et racines de raifort.</p>
<p>LA MALADIE DES TACHES NOIRES DU ROSIER Attaque les rosiers cultivés ou les espèces spontanées (rosiers botaniques du genre églantier).</p>	<p>Tâches brunâtres ou violacées, visibles surtout sur la face supérieure des feuilles. En été, les feuilles jaunissent et tombent. <i>NB : ne pas confondre avec la chlorose ferrique (feuilles jaunes avec les nervures principales qui restent vertes).</i></p>	<p>Lutte préventive : Ramasser et détruire toutes les feuilles mortes puis tailler les rameaux atteints. Éviter d'arroser le feuillage et réaliser un traitement à base de sulfate de cuivre à l'éclosion des bourgeons.</p>
<p>LES COCHENILLES attaquent un grand nombre d'espèces arbustives et de plantes d'ornement.</p>	<p>Selon les plantes on peut voir : des pustules écailleuses brunâtres, De minuscules taches blanches allongées, des petites boules blanches, de minuscules bosses grisâtres ou brun rougeâtre en forme de coquille d'huître...</p>	<p>Lutte préventive : Inspecter régulièrement les végétaux et isoler, si possible, ceux infestés. Ramasser et détruire les branches, les feuilles et les fruits infestés. Désinfecter à l'alcool à brûler ou à la flamme les outils de taille. Lutte biologique : Frotter doucement le tronc et les grosses branches avec une brosse trempée dans une solution savonneuse. De même, avec un linge ou une brosse à dents trempée dans une solution savonneuse ou d'alcool, frotter les feuilles et les jeunes rameaux.</p>

Accompagner et former les agents techniques

Objectif

Depuis plus de cinquante ans, le métier de jardinier n'a cessé d'évoluer. Les anciennes et les nouvelles générations se croisent et les formations reçues par chacun se complètent ou se contredisent. Pour mieux appréhender ces changements, il est important de prendre du recul sur le métier de jardinier et plus largement sur la société elle-même, davantage sensibilisée aux enjeux environnementaux.

On peut alors trouver des arguments concrets et rassurer ainsi les jardiniers sur l'évolution de leur métier tout en leur donnant des perspectives pour la suite de leur carrière. Evidemment, ce changement ne peut s'opérer sans avoir recours à la formation, maillon essentiel pour mettre en place une démarche zéro phyto et maîtriser ainsi les nouveaux modes de gestion écologique.

Évolution du métier de jardinier	Évolution de l'espace vert
<p>1950 Un technicien du fleurissement</p>	<p>Culture du fleurissement Arrosage important Formations horticoles : Utilisation massive des phytosanitaires = nature contrôlée, pas de place à la végétation spontanée</p>  <p>Jardin tondu ornemental © Stephen Mills</p>
<p>1990 Un métier en mutation : Un jardinier plus protégé des phytosanitaires</p>	<p>Prise de conscience Des impacts des phytosanitaires (santé, environnement) Renforcement des normes sur les EPI Apparition de nouvelles pratiques : gestion différenciée</p>  <p>Désherbage chimique © Sharon Dowdy</p>
<p>2010 Le nouveau métier de jardinier : Un spécialiste des espaces verts Acteur, éducateur et connaisseur de la nature</p>	<p>Nouveau cadre réglementaire : Baisse du nombre d'autorisations de mise sur le marché pour les phytosanitaires Loi L'abbé</p>  <p>Fauche tardive © Gilles Clément</p>
<p>2017</p>	<p>Fin d'utilisation des phytosanitaires dans les espaces publics</p>

Ce tableau présente les 4 axes indispensables pour accompagner au mieux les agents dans la mise en place d'une démarche zéro phyto. Ces 4 axes ne constituent pas une démarche en soi mais peuvent être intégrés dans les méthodes de travail des jardiniers. Pour plus d'informations sur la démarche zéro phyto,

ÉCHANGER	Travailler en concertation avec les agents dès le lancement de la démarche zéro phyto Réaliser un bilan annuel avec chaque agent pour connaître ses difficultés, ses remarques, ... Ajuster de manière collective le plan de gestion en fonction des bilans <i>Permet à chacun de se sentir inclus dans la démarche, d'être bien connecté au projet.</i>
FORMER	Utilisation de nouveaux outils, de nouvelles machines Techniques alternatives aux produits phytosanitaires (paillage,) Connaissance de la biodiversité (avifaune, reptiles, flore, insectes,)
MANAGER	Réorganiser le travail des agents (rotations régulières des équipes) : Pour savoir manier tous les outils et maîtriser toutes les techniques alternatives Pour limiter la pénibilité de certaines méthodes Pour empêcher la monotonie et augmenter l'intérêt des agents
VALORISER	Présenter aux jardiniers les nouvelles compétences qu'ils vont développer, leur nouveau rôle : Médiateur entre les citoyens et la collectivité ou l'entreprise Éducateur à l'environnement auprès du public Ambassadeur de la nature, ... <i>Le jardinier traduit la décision prise par sa direction sur les espaces verts qui lui sont confiés.</i>

COMPAMED ZNA : Les Organismes de Formation :

Le programme « Comparaison des méthodes de désherbage utilisées en zones non agricoles »

Présente une évaluation globale des différentes techniques de désherbage. Ce programme permet entre autres une auto-évaluation pour connaître l'impact des méthodes utilisées sur un site (santé, gestion des équipes, coûts, impacts environnementaux...).

Il permet également de faire son choix parmi plusieurs méthodes alternatives au désherbage chimique. Ce programme constitue donc un véritable outil d'aide à la décision.

CNFPT (pour la fonction publique) :

Module composé de huit étapes appelées « Vers une gestion d'espaces publics zéro pesticides »

Pour tous : Conseils d'Architecture, d'urbanisme et de l'environnement, association Plante et Cité, les FREDON, ...
Des conférences nationales ou des colloques sont régulièrement organisés dans toute la France et peuvent permettre à chacun d'échanger avec des élus, des associations, des techniciens.

Vie quotidienne

AU FIL DES SAISONS

Si la pierre angulaire de la Commune est sa trame végétale et son fleurissement, sa décoration au fil des saisons reste un des moments importants qui rythment l'année. Quelques clins d'œil sont créés différentes manifestations . L'association Art et patrimoine de FONTIERS CABARDES a organisé la première édition du festival des plantes en montagne noire .Le festival des plantes s'inscrit dans un projet a long terme dans le cadre de la démarche de la labellisation village remarquable qui fera de Fontiers – cabardes le deuxième village de France labellisé (et le premier de la région sud).FONTIERS CABARDES s'est mobilisé, depuis quatre ans ,dans un projet européen Leader de création du sentier patrimonial, réalisé à la suite de plusieurs vagues de plantation de végétaux de terre de bruyère et méditerranéens.





Plantations au printemps

Zone humide Chemin des polinisateurs

(Protection de la Nature) La commune de Fontiers Cabardes à commandité un projet de caractérisation et réhabilitation d'une zone humide. Cette initiative est prise dans le but de permettre à la Commune de percevoir une subvention afin de mieux protéger et de mieux valorisé la potentielle Zone Humide.

Les zones humides font parties des milieux les plus productifs de la planète. Depuis bientôt 40 ans, la France s'est engagée à préserver les zones humides sur son territoire. Composée d'un cortège faunistique et floristique riche et caractéristique les zones humides jouent un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues. Aujourd'hui de plus en plus de zone humide disparaissent a cause de la pression de l'homme. Les menaces sont nombreuses : le développement de l'agriculture, la déprise des terres agricoles, l'urbanisation ou même l'aménagement aux abords des cours d'eau.

Dans notre cas, la zone à caractériser est bordée par des sources et ruisseaux et elles permettent une alimentation à l'année. Cependant elle est entourée de murets qui empêchent l'eau de s'infiltrer au sein de toute la parcelle. Cet aménagement à favoriser l'apparition d'une zone refermé et asséchée sur une grosse partie de la parcelle. Cet aménagement ne permet pas homogénéisation de la zone. Ce projet se déroule sur une période de 1 an de mars 2022 à mars 2023 (hors vacances scolaires), sur la commune de Fontiers-Cabardès. Celle-ci est connue grâce à son passé remarquable ou est intervenu Pierre-Paul Riquet ou bien même André Le Nôtre. Plus récemment une foire aux plantes s'est organisée dans le village ou de nombreux pépiniéristes du sud de la France son venu exposer leurs production. Notre action consistera à réaliser un inventaire botanique et pédologique. Suite à ça, nous pouvons caractériser la zone en temps que zone humide et faire des propositions d'aménagement de manière à réhabiliter le milieu.



Stratégie de végétalisation et de fleurissement

Pour mettre en œuvre les principes généraux de la Commune, la municipalité a toujours fait appel à des urbanistes, à des paysagistes et à des architectes ayant la capacité de valoriser et de développer le patrimoine arboré de la commune.

Les voies de liaison ont été implantées sur les chemins creux afin de conserver la majorité des arbres existants. Le maillage des chemins piétons a été parfois utilisé pour maintenir les chênes sur le domaine public.

Parallèlement, la Commune implante des espèces locales adaptées au climat le long des voies de liaison ou sur les espaces publics. Une attention accrue est portée à la conservation des arbres existants, des zones humides ou plantées d'arbrisseaux afin de favoriser l'absorption des eaux de ruissellement.

Fontiers Plaisance, suit également ces principes. L'ensemble des aménagements de la commune, ont été marqués par le souci permanent de verdissement et de fleurissement, de bonne répartition des équipements publics sur le territoire communal et de qualité des bâtiments intégrant des architectures contemporaines.



Les arbres fruitiers plantés sur le domaine public sont libres de cueillette.



LE VÉGÉTAL COMME LIGNE DE CONDUITE

L'introduction d'arbres en milieu urbain valorise et complète les réalisations architecturales. Les essences végétales sont choisies en privilégiant les essences locales. Ainsi, chênes pédonculés, tilleuls, platanes ou encore tulipiers font partie des espèces particulièrement adaptées au territoire communal. La Ville étant issue d'un territoire rural, il est important de garder des transitions douces. C'est pour- quoi les entrées de ville font l'objet d'un traitement particulier, favorisant l'aménagement bocager.

La réflexion sur le fleurissement débute environ un an avant la plantation. Dès septembre, les couleurs dominantes sont définies par secteur géographique, privilégiant le changement de végétaux.



Le fleurissement est conçu pour apporter dynamisme ou douceur au végétal. La quarantaine de

Aujourd'hui, 70 % de plantes vivaces composent les massifs.

La conception des parterres est réalisée par le responsable des espaces verts et les responsables de la pépinière Départementale, en lien avec le directeur des services techniques. La conception réfléchie des aménagements fleuris englobe aussi le respect de la visibilité routière pour ne pas gêner la circulation.



Gestion environnementale des espaces verts

ACQUISITION DE MATÉRIEL INTERCOMMUNAL

Plusieurs matériels ont été acquis, dont certains en intercommunalité :

B matériel de traitement des surfaces,
B équipement des tracteurs avec des racleurs pour nettoyer les trottoirs et des brosses pour nettoyer

les caniveaux,

B désherbeur mécanique pour le nettoyage des sentiers et des stades en sol sablé et stabilisé,

B tondeuse grande largeur.

La Commune a recours aux broyats qui empêchent la pousse des plantes indésirables et qui gardent l'humidité, ce qui génère une économie d'eau. Fontiers Cabardès peut bénéficier, de broyeur de végétaux, avec pour objectifs de :

B disposer d'un matériel de bonne capacité pour un broyage optimal des déchets verts,

B réduire les dépôts en déchetterie,

B proposer aux particuliers la récupération gratuite des excédents de ce broyage.

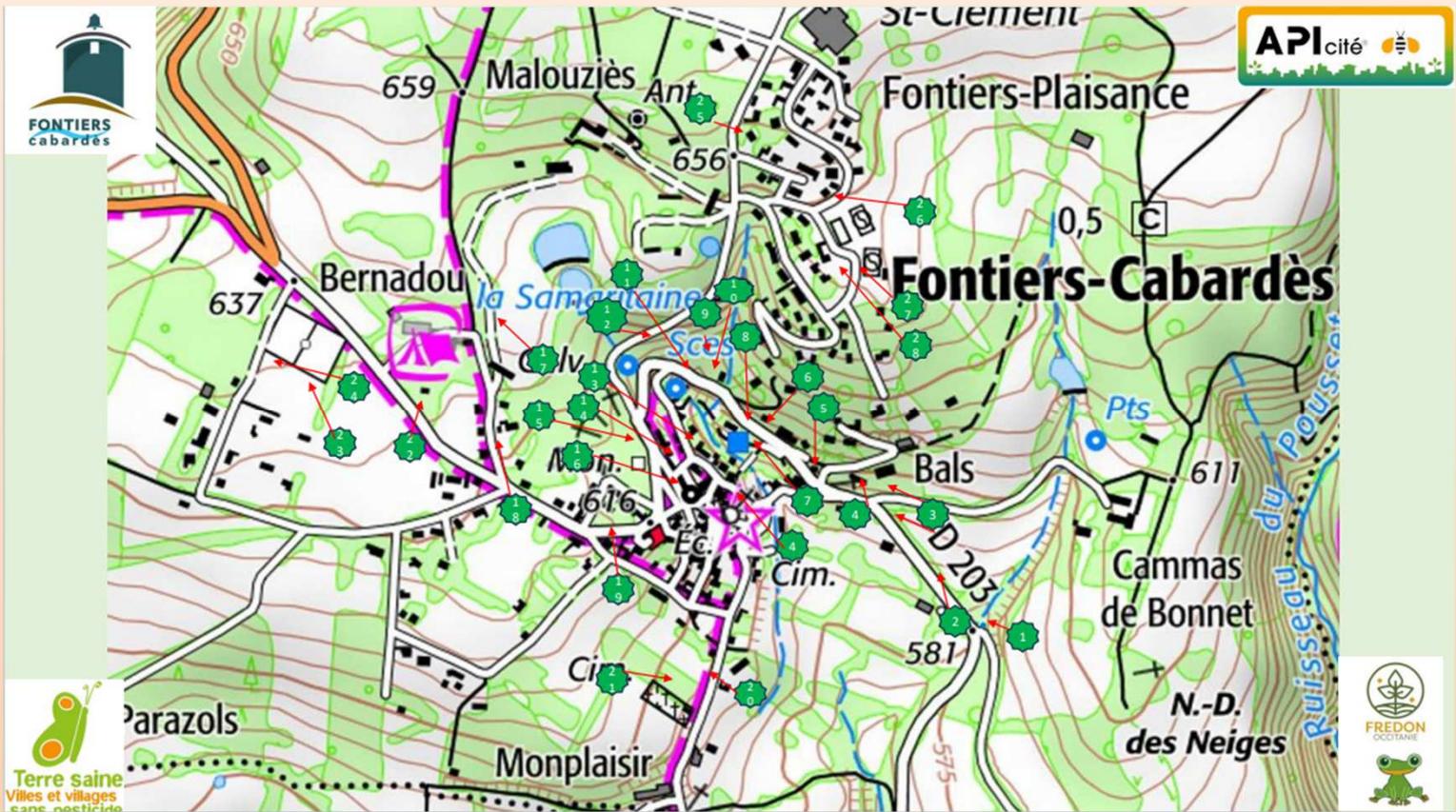
Sur les circulations secondaires, les passages sont engazonnés afin de privilégier l'écoulement naturel des eaux pluviales et la diminution du recours aux produits phytosanitaires.



Végétalisation des chemins

L'engazonnement des chemins secondaires laisse également la possibilité de semer des fleurs. Elles ont l'avantage d'agrémenter un passage, de couvrir le sol et de favoriser la biodiversité. Une bande au pied des arbres a également été semée afin de réduire la prolifération des herbes indésirables et ainsi mettre en valeur cette surface au sol peu exploitée.

Massifs de la commune



FREDON
OCCITANIE



Conception :SANCHEZ Benoit
Septembre 2023

Imprimé sur du papier 100 % recyclé.

Remerciements aux associations pour de ce dossier et aux habitants pour les photographies



FREDON
OCCITANIE

Commune de
FONTIERS-CABARDÈS

Hôtel de Ville
5 rue de la Mairie 11390
FONTIERS CABARDES
mairie@fontiers-cabardès.f



www.fontiers-cabardès.com



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales.

